



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 17110

Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaiterait appeler l'attention M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le décret du 1er février 2003 qui instaure le diplôme de gynécologie médicale répondant ainsi aux vœux de nombreuses patientes de voir reconnue cette spécialité. Toutefois, il semblerait qu'il soit nécessaire de créer 120 postes tous les ans alors qu'on s'acheminerait, en l'état actuel du texte, et pour les années à venir à un nombre global de gynécologues qui ne dépasserait pas 180, ce qui paraît nettement inférieur aux besoins de notre pays. Il lui demande donc quelles précisions il peut lui apporter à ce sujet et quelles mesures il entend prendre pour que l'on ne s'achemine pas vers une situation qui semblerait critique de l'avis des professionnels comme des patientes.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, conscient de l'évolution préoccupante de la démographie des gynécologues médicaux, a, par le décret n° 2003-85 du 30 janvier 2003, rétabli le diplôme dans cette spécialité et décidé d'ouvrir 20 places à son profit au concours de l'internat 2003-2004. Attribuer dès à présent 120 places à cette discipline ne pourrait cependant se réaliser qu'au détriment d'autres spécialités, qui connaissent également des besoins cruciaux. Le nombre de places qui pourra par la suite lui être réservé sera fonction de l'évolution des besoins de santé publique et du nombre d'internes dont bénéficiera l'ensemble des disciplines. De plus, le nombre de postes d'interne en gynécologie-obstétrique a lui aussi été majoré pour atteindre 196, ce qui représente plus qu'un doublement du nombre de postes en quatre ans.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Dubourg](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17110

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3126

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 7002